

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 5 août 2026, une enquête publique **est ouverte à partir du lundi 28 septembre 2026, à 9h00, et jusqu'au jeudi 29 octobre 2026 inclus à 12h00 (clôture de l'enquête)**. Elle porte sur le rapport prévu à l'article L. 593-19 du code de l'environnement comportant les conclusions du réexamen des réacteurs B1 et B2 du centre nucléaire de production d'électricité de Saint-Laurent-des-Eaux, exploité par EDF à Saint-Laurent-Nouan. Cette enquête publique est ouverte dans les communes d'Avaray, Beaugency (45), Courbouzon, Crouy-sur-Cosson, La Ferté-Saint-Cyr, Lestiou, Mer, Muides-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Séris et Tavers (45).

La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans, est présidée par M. Roland LESSMEISTER. En sont membres titulaires MM. Gérard CAUDRELIER et Thierry MERGNAC. Madame Martine BEURTON les supplée.

Les informations relatives à l'enquête publique sont consultables sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2026>

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique, comprenant les pièces listées à l'article R.593-62-4 du code de l'environnement, est déposé dans les communes mentionnées plus haut en format papier. Un poste informatique est mis à la disposition du public en mairie de Saint-Laurent-Nouan. Le dossier y est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies. Il est également consultable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7515>

Des registres papier sont ouverts dans les mairies des communes mentionnées ci-dessus pour que le public puisse y déposer ses observations et propositions. Celles-ci peuvent également être adressées soit par courrier postal à la mairie de Saint-Laurent-Nouan et à l'attention du président de la commission d'enquête, soit par courriel à l'adresse dédiée enquete-publique-7515@registre-dematerialise.fr soit, enfin, par courriel à pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants :

- le **lundi 28 septembre 2026**, de **9 heures à 12 heures**, en mairie de **Saint-Laurent-Nouan**, siège de l'enquête publique
- le **vendredi 2 octobre 2026**, de **14 heures à 17 heures**, en mairie de **Mer**
- le **mercredi 14 octobre 2026**, de **9 heures à 12 heures**, en mairie de **Muides-sur-Loire**
- le **mardi 20 octobre 2026**, de **14 heures à 16h30**, en mairie de **Tavers** (Loiret)
- le **samedi 24 octobre 2026**, de **9 heures à 12 heures**, en mairie de **Beaugency** (Loiret)
- le **jeudi 29 octobre 2026**, de **9 heures à 12 heures**, en mairie de **Saint-Laurent-Nouan**

De plus, une réunion publique d'information se déroulera le **jeudi 8 octobre 2026**, à partir de **18 heures**, à l'adresse suivante : espace culturel Jean Moulin – 23, rue des Écoles – 41220 **Saint-Laurent-Nouan**.

La personne responsable du projet soumis à la présente enquête publique et auprès de laquelle des informations pourront être recueillies est M. Damien HENNEQUART – damien.hennequart@edf.fr

Au terme de la procédure, l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection tiendra compte des résultats de l'enquête dans son analyse du rapport mentionné au premier alinéa de l'article L. 593-19 du code de l'environnement et dans les prescriptions qu'elle prendra, le cas échéant.

Après clôture de l'enquête, et pendant au moins un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête en mairie de Saint-Laurent-Nouan, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – 1, place de la République, à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>